



Québec, le 19 décembre 2018

Monsieur Pierre Dufour
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-413
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Préconsultation des plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) 2018-2023 modifiés de 14 unités d'aménagement (UA) de la région Nord-du-Québec - Commentaires du Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Monsieur le Ministre,

Conformément aux processus définis au régime forestier adapté (RFA) de la Paix des braves (*l'Entente*) et en réponse à la requête que nous a transmise le ministère, le Conseil a procédé à l'analyse des PAFIT 2018-2023 modifiés, des unités d'aménagement concernées de la région Nord-du-Québec.

En respect de son mandat, le regard du Conseil a principalement porté sur l'intégration dans ces plans de certains éléments d'intérêt liés à la mise en œuvre du RFA et sur la participation du milieu régional.

Il y a lieu ici de rappeler qu'en juillet 2017, le ministère annonçait un délai supplémentaire à l'élaboration des PAFIT 2018-2023 du territoire de *l'Entente harmonisée* (amendement #6 de la Paix des braves) afin d'offrir une opportunité additionnelle aux intervenants cris et jamésiens de contribuer à l'intégration, dans ces plans, de valeurs et d'objectifs reflétant des enjeux locaux. Cette prolongation visait aussi à permettre aux parties signataires de *l'Entente* de disposer de temps supplémentaire pour y assurer l'intégration de grands dossiers stratégiques du RFA, notamment les directives d'aménagement des habitats fauniques et la stratégie d'aménagement des peuplements mélangés. Il était alors prévu que les planifications forestières à être déposées en préconsultation, intègrent les conclusions apportées aux objectifs concertés du milieu et les dossiers stratégiques du régime forestier adapté.

L'analyse du Conseil a permis de relever les efforts faits par le ministère pour assurer la participation des Cris en amont du développement des planifications forestières et pour arrimer les préoccupations et enjeux exprimés par ceux-ci à des objectifs et des stratégies d'aménagement déjà existants aux niveaux national et régional.



Bien que le Conseil soit informé de l'engagement du ministère et de la partie crie à compléter le développement de dossiers stratégiques d'ordre tactique, force est de constater que leur intégration dans les PAFIT soumis à la préconsultation, n'est pas complétée.

L'analyse a permis de confirmer que les préoccupations et objectifs concertés provenant des intervenants du milieu local ont été traduits en Valeurs et Objectifs « VO » émanant des tables régionales (TGIRTs). Ces VO sont présentés aux plans ; toutefois, pour la majorité d'entre eux, leur statut n'est pas arrêté et les critères et indicateurs qui permettront de mesurer leur application demeurent à préciser. Le tableau 1 de la section crie des PAFIT résume l'approche de prise en compte par le MFFP des enjeux exprimés par les Cris, un complément à ce tableau demeure toutefois requis.

En ce qui a trait aux directives d'aménagement des habitats fauniques et à la stratégie d'aménagement des peuplements mélangés issues de l'*Entente harmonisée*, il est précisé aux plans que leur développement se poursuit en collaboration avec la partie crie et qu'elles seront éventuellement intégrées aux planifications forestières.

En conséquence, les PAFIT modifiés 2018-2023 déposés en préconsultation ne permettent pas au Conseil de déterminer si ces planifications tactiques répondront efficacement aux enjeux concertés présentés par les Cris et autres intervenants régionaux. De même, le Conseil ne peut porter un jugement éclairé sur l'intégration aux plans des directives d'aménagement des habitats fauniques et de la stratégie des peuplements mélangés du RFA.

Le Conseil recommande donc au ministère de redoubler d'efforts afin de terminer le travail relatif à ces grands dossiers stratégiques devant être inclus dans les PAFIT 2018-2023 modifiés et au besoin, à reconsidérer l'échéancier annoncé d'août 2019 pour l'entrée en vigueur des PAFIT modifiés.

Soyez assuré que le Conseil continuera d'effectuer le suivi de la finalisation de ces premières planifications tactiques développées dans le cadre de l'harmonisation du régime forestier adapté. Au besoin, nous vous transmettrons de nouveaux commentaires ou recommandations. Précisons ici qu'une copie de la présente sera aussi transmise au Grand chef de la nation crie, monsieur Abel Bosum, pour information.

En terminant, permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination à titre de ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. Soyez assuré de mon entière disponibilité à échanger avec vous, si vous le souhaitez, sur le régime forestier adapté harmonisé en vigueur sur le territoire de la Paix des braves.



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hervé Deschênes
Président